

## COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE BELLEVILLE

Séance du jeudi 20 août 2020

L'an deux mille vingt et le 20 août, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes (rez-de-chaussée de la Mairie) en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Dominique ROUBY le maire.

### Etaient Présents

FOUQUET A.- ZAIM S.- DUFOUR A - MICLO C.- DELEYS J. - NOEL H. - ROBLLOT E. - LANGE M. - SERGENT A. TANNER C.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient Absent(s) : COLLON N. - PACHOUD J. - MORTELETTE V. - MUNIER V.

Pouvoir(s) : Virginie MORTELETTE donne pouvoir à Dominique ROUBY

Jérémy PACHOUD donne pouvoir à Dominique ROUBY

A été nommé(e) secrétaire : Christophe TANNER

### **Modification du règlement périscolaire/Annule et remplace les précédentes délibérations**

M. le Maire propose aux membres du Conseil la mise à jour du règlement intérieur du 'service périscolaire et extrascolaire' Il précise que les familles ne pourront plus se désinscrire en cours de semaine (trop de contraintes) et que les ajouts feront l'objet d'une tarification spécifique.

Après avoir pris connaissance des nouvelles modalités du règlement, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la mise à jour dudit règlement.

### **Modification des tarifs périscolaires et A.L.S.H./ Annule et remplace les précédentes délibérations**

M. le Maire propose aux membres du Conseil la mise à jour des tarifs périscolaires et ALSH' comme suit :

#### **Tarification périscolaire applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2020**

QF	Accueil du matin 7h30 - 8h20	Midi (avec repas) 12h-13h20	Péri soir 1 16h-17h	Péri soir 2 17h-18h	Péri soir 3 18h-18h30	Accueil mercredi 7h30-12h
0 à 650	1,00	6,45	1,00	1,00	0,50	5,00
651 à 800	1,20	6,75	1,20	1,20	0,60	6,00
801 et plus	1,30	6,95	1,50	1,50	0,75	7,00
Tarif majoré*	1,50	7,30	1,70	1,70	1,00	8,00

Une majoration de 5€ est appliqué en cas de retard après 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et en cas de retard après 12h le mercredi matin.

\* Le tarif majoré s'applique en cas d'inscription hors délai

#### **Tarification extrascolaire (ALSH petites et grandes vacances de 8h à 18h du lundi au vendredi)**

(la tarification à la journée n'est possible que pour les petites vacances)

A.T.L. : Aide aux temps libre versée à la commune et déduite de la facture de l'allocataire (3.80€ par jour et par enfant)

Tarification pour un enfant				
QF	semaine		journée	
	Sans ATL	Avec ATL	Sans ATL	Avec ATL
0 à 650	51,00	32,00	10,20	6,40
651 à 800	57,00	38,00	11,40	7,60
801 à 1400	62,00		12,40	
1401 et plus	65,00		13,00	
Résident dans la CCBPAM	67,50	48,50	13,50	9,70
Résident hors CCBPAM	70,00	51,00	14,00	10,20

<b>Tarification « fratrie » pour 2 enfants et plus</b>				
<b>QF</b>	semaine		journée	
	<b>Sans ATL</b>	<b>Avec ATL</b>	<b>Sans ATL</b>	<b>Avec ATL</b>
0 à 650	48,00	29,00	9,60	5,80
651 à 800	51,00	32,00	10,20	6,40
801 à 1400	52,00		10,40	
1401 et plus	55,00		11,00	
Résident dans la CCBPAM	67,50	48,50	13,50	9,70
Résident hors CCBPAM	70,00	51,00	14,00	10,20

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide les tarifs ainsi présentés.

Le Maire,  
Dominique ROUBY